

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR09.47PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 921'900.-- pour l'acquisition de
véhicules de service.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers-ères,

La Commission a siégé le 11 janvier 2010 à l'Hôtel de Ville d'Yverdon-les-Bains

Elle était composée de Messieurs T. Gaberell, J.-Y. Guyon, D. Hofmann, N. Indulzi, W. Müller, J.-M. Sandoz, M. Thévenaz et de la soussignée, S. Fékih. Madame N. Lechmann c'est excusée.

La délégation municipale était composée de Messieurs M.-A. Burkhard et J.-D. Carrard, Municipaux ainsi que de Messieurs S. Rosselet, chef de service STE, H. Brugger, chef de garage STE, J.-M. Benay, commandant des pompiers et L. Richoz, chef de service de la police municipale. Nous les remercions pour leurs explications et commentaires.

Explications de la municipalité :

Les municipaux et les chefs de service ont présenté, à la commission, les différents véhicules et agrégats qu'ils doivent acquérir pour mener à bien leurs missions.

STE notamment a choisi ses véhicules selon des critères de respect de l'environnement, de compatibilité et de complémentarité avec le matériel existant déjà et en tentant, dans la mesure du possible, de faire appel à des fournisseurs locaux.

Le service de police a expliqué la nécessité d'acquérir un véhicule à la fois reconnaissable et proche de la population, afin de remplir au mieux sa mission de police de proximité. Cela fait suite à la réorganisation de ce service.

Au centre funéraire, le besoin en engins est d'autant plus important qu'une bonne partie des travaux est, depuis longtemps, déléguée à STE.

Les pompiers ont besoin, pour les petites interventions, d'un véhicule léger qui puisse sortir de façon rapide et fiable et pour lequel il n'y a pas besoin d'être détenteur d'un permis poids-lourd.

Aux commissionnaires qui demandaient pourquoi l'étude d'un garage commun à tous les services de la ville n'était pas envisagée, les différents services ont répondu qu'ils avaient pour principe de toujours collaborer afin de minimiser les coûts et que dans les situations où une aide d'un autre service n'est pas possible, il y avait sous-traitance dans le privé. Selon eux, les besoins de chaque service sont spécifiques et pour répondre, au mieux, aux besoins des collaborateurs en matériel, les petites structures ont fait leur preuve.

La commission était satisfaite d'apprendre que, dans la mesure du possible, les véhicules réutilisables seraient soit vendus au meilleurs prix, soit cédés à des associations qui en feraient la demande.

Conclusions :

Suite aux explications données, la commission relève qu'il est indispensable d'acquérir les véhicules et agrégats demandés dans le présent préavis. C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Madame la présidentes, Mesdames et Messieurs les conseillers-ères, d'accepter le préavis 09.47 tel que présenté par la Municipalité.

Soufia Fékih, rapporteuse